

Questions orales

Au cours de l'été, j'ai eu le plaisir de suivre la mise en oeuvre de notre plan d'action, grâce auquel plus de 44 500 emplois d'été ont été créés pour les jeunes.

Le député devrait s'efforcer d'avoir un peu plus de suite dans ses paroles. En effet, lorsque nous avons lancé le programme, il a crié à l'ingérence dans un domaine de compétence provinciale. Par contre, dans une lettre au ministre, il a demandé l'appui du gouvernement à un projet qui est lié à Service jeunesse Canada, initiative qui, avait-il dit, empiétait sur un domaine de compétence provinciale. Tout cela prouve que nos vis-à-vis n'hésitent pas à se contredire.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, c'est plutôt le cas du secrétaire parlementaire, car j'ai posé ma question au premier ministre, mais il n'a pas répondu.

• (1135)

En refusant de dénoncer les propos du ministre du Développement des ressources humaines, lorsqu'il lie l'octroi de subventions à mes opinions politiques, le premier ministre ne réalise-t-il pas qu'il démontre une fois de plus son manque de respect pour la démocratie?

[Traduction]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député ne peut jouer ainsi sur deux tableaux. D'une part, il soutient que Service jeunesse Canada est un moyen d'empiéter sur un domaine de compétence provinciale. D'autre part, il veut que les jeunes de sa circonscription participent au programme. Il devrait se faire une idée.

J'ai une proposition à lui faire. Qu'il appuie le fédéralisme, qu'il appuie un Canada uni et ces jeunes pourront prospérer comme tous les autres jeunes Canadiens.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a demandé hier au premier ministre d'expliquer des contradictions flagrantes dans les déclarations du gouvernement au sujet du mandat du Canada en ex-Yougoslavie. Comme le premier ministre a répondu cavalièrement, je voudrais obtenir des éclaircissements.

En mars, le premier ministre a déclaré expressément qu'à la suite d'un débat à la Chambre, le gouvernement reconduisait notre mandat pour six mois de plus. Ce mandat expire ce week-end-ci, mais des fonctionnaires de la Défense nationale et des Affaires étrangères prétendent que le mandat n'expire pas avant un mois ou même deux.

Je voudrais que le premier ministre tire la chose au clair. Quand est-ce que l'engagement officiel du Canada à poursuivre notre mission en ex-Yougoslavie expire-t-il? Le gouvernement

a-t-il pris l'initiative de prolonger le mandat dont on avait discuté à la Chambre?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député fait allusion au débat tenu à la Chambre. Je me rappelle bien la position adoptée alors par le Parti réformiste qui encourageait fortement le gouvernement à ne pas garder nos troupes en ex-Yougoslavie en faisant valoir qu'il n'y avait aucun progrès.

Étant donné son expérience, le député comprendra très bien que lorsque leur mission a été accomplie en Croatie, nos troupes en ont été retirées sans plus attendre.

Quant à la situation actuelle en Bosnie, les députés à la Chambre savent très bien que des progrès y ont été accomplis et que le processus de paix est bien engagé. On avait tort de dire au printemps dernier que des progrès ne s'y faisaient pas et on aurait tort de le prétendre maintenant.

Plus précisément, le mandat des Nations Unies expirera le 30 novembre. La rotation des troupes canadiennes se fera à la mi-novembre. Étant donné les progrès accomplis, le gouvernement se prononcera d'ici la fin d'octobre sur l'avenir de la participation canadienne.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, la question ne porte pas sur les progrès accomplis en ex-Yougoslavie, mais sur le mandat de nos troupes et le débat à ce sujet à la Chambre.

En septembre dernier et encore en mars dernier, le gouvernement a prétendu que le Parlement et le peuple canadien avaient leur mot à dire quand il s'agit de définir nos engagements en matière de maintien de la paix. Nous nous rappelons qu'en mars, le débat a eu lieu deux jours avant l'expiration du mandat. Or, nous constatons que le gouvernement agit unilatéralement, sans aucune consultation.

Les Casques bleus canadiens ont toujours accompli fidèlement leur devoir, comme ils le font à l'heure actuelle. Tout comme les autres Canadiens, ils méritent d'avoir une définition claire de leur mandat et ont droit de la part du gouvernement à une meilleure réponse que celle que le premier ministre a donnée hier ou que celle que je viens d'entendre.

Quand notre mandat expire-t-il, et pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas consulté le Parlement à propos de sa reconduction?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je rappellerai au député que son collègue, qui était alors porte-parole de son parti en matière de défense, a donné, en tant que membre du comité permanent, son accord à un rapport qui disait en substance qu'en ce qui concerne l'engagement de Casques bleus pour des mandats comme celui dont on parle, dans des circonstances normales, la Chambre tiendrait un débat. Il a cependant convenu, un peu à contre-cœur, qu'il y avait des occasions où un débat pourrait ne pas avoir lieu. C'est peut-être le cas en l'occurrence.